



**MAIRIE DE BAYON**

18 avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél. 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.bayon.mairie54.fr](http://www.bayon.mairie54.fr)

ARRETE N°2021 -011

**Commune de BAYON**  
**ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE**  
**ARRETE PORTANT INTERDICTION**  
**PROVISOIRE DE L'USAGE DE L'EAU**  
**POUR LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Le Maire de la Commune de BAYON,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants portant dispositions des pouvoirs de police du Maire en matière de sûreté, sécurité et salubrité publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant l'information donnée par VEOLIA que l'eau n'est pas consommable aujourd'hui sur tout le territoire de la Commune de Bayon,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter de ce jour, l'utilisation de l'eau pour une consommation humaine est interdite sur tout le territoire de la commune de Bayon.

**Article 2 :** Durée d'application

Les prescriptions du présent arrêté municipal sont applicables à compter de ce jour et seront levées dès rétablissement de la situation par VEOLIA EAU.

**Article 3 :**

Toute infraction au présent arrêté dument constaté entrainera la poursuite du contrevenant conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 : Exécution et ampliation**

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- M. le Secrétaire général de Mairie ;
- M. le Responsable des services techniques municipaux ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAYON ;
- M. le Directeur du SDIS de Meurthe-et-Moselle ;
- M. le Chef du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de Bayon ;

Fait à BAYON,  
03 mars 2021

Le Maire,  
Nicole Charrois

